Qu'est ce que l'hébergement temporaire ?

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées vivant à domicile de trouver une solution d'hébergement pour une durée déterminée, le maximum étant de 3 mois (90 jours).

Cette offre s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, sans comportement moteur aberrant, dont le maintien à domicile est rendu momentanément difficile.

L'établissement est agrée pour **5 places** d'hébergement temporaire, selon les disponibilités.



Un dispositif flexible

L'hébergement temporaire est souple, avec une **limite de 90 jours par an**, soit 3 mois en tout.

Il n'y a pas de durée minimum, mais nous préconisons un séjour d'au moins 14 jours consécutifs.

Vous pouvez y avoir recours ponctuellement ou régulièrement.

Les objectifs

Pour la personne accueillie :

- Proposer une alternative entre :
- le maintien à domicile et l'entrée en institution ;
- une hospitalisation et un retour à domicile, le temps de mettre en place des aides appropriées ;
- Préserver des contacts sociaux et participer aux animations collectives, en tenant compte des capacités et des choix de la personne,
- Partager des moments de convivialité et de bien être grâce à l'accompagnement des professionnels.

Cet accueil peut aussi être une première étape avant une entrée en maison de retraite.

Pour l'entourage :

- Soulager les aidants pour une durée déterminée dans la prise en charge à domicile de leur proche (vacances, hospitalisation...).
- Apporter des informations, des conseils et un soutien à la famille et aux aidants, en collaboration avec le médecin traitant.



L'accueil



Les personnes accueillies en hébergement temporaire bénéficient des mêmes services que les personnes accueillies en hébergement permanent (accompagnement, activités...).

Vous disposerez d'une chambre individuelle meublée et adaptée. Cette dernière comprend une salle de bain équipée d'un lavabo, d'un WC et d'une douche à l'italienne.

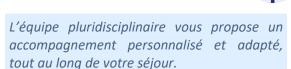
De plus, l'établissement a plusieurs jardins aménagés.





Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute

- Médecins gériatres, cadres de santé
- Infirmiers, aides-soignants, agents de service hospitalier
- Kinésithérapeute, éducatrice sportive
- Psychologues, ergothérapeute
- ◆ Equipe d'animation
- Assistante sociale



Le tarif

Tarif hébergement : 65,67€ par jour (2023)
Tarif dépendance : variable selon le GIR

Des aides financières existent (APA, ASH...), vous pouvez solliciter notre assistante sociale à ce sujet.

Nous contacter

Bureau des admissions

du lundi au vendredi, de 8h à 17h30

03.26.58.70.27 / 03.26.58.73.40

Mail: admission.hameau@ch-epernay.fr

Démarches administratives



Le volet médical doit être rempli par le médecin traitant.

Il est nécessaire d'avoir un médecin traitant intervenant à l'EHPAD.

Le dossier doit ensuite être validé en commission d'admission, par l'équipe pluridisciplinaire.

Vous pouvez nous contacter pour plus de renseignements.





EHPAD Le Hameau Champenois

Hébergement temporaire



Proposer un répit pour les aidants et favoriser le maintien à domicile



EHPAD Le Hameau Champenois 8 Rue Louise Auban-Moêt 51200 EPERNAY

www.ch-epernay.fr